

Exercice 1990 - Secours à divers

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Chaque année, un crédit est prévu au budget primitif pour l'attribution de secours à d'anciens employés de la Ville ou à leurs veuves, qui n'ont pu bénéficier du régime spécial de retraite des agents communaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler, pour l'année 1990, l'aide apportée et qui sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 1990 chapitre 931.1 article 6512 code service 20400.

Bénéficiaire	Secours	
	Alloués en 1989	Proposés en 1990
Mme MINARY Marie-Louise, ancienne employée non titulaire des services administratifs	10 520 F	10 836 F

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte les propositions du Rapporteur.